

11

DIVERS CERTIFICATS ET ATTESTATIONS (pour la France)



- Certificat de vie ou attestation d'existence,
- Certificat de séjour,
- Certificat de non-divorce,
- Certificat de non-séparation de corps,
- Certificat de célibat,
- Certificat de non-remariage,
- Certificat de non-décès,
- Attestation de domicile, de résidence ou d'hébergement.

Ces certificats et attestations sont remplacés par de simples attestations sur l'honneur rédigées par les intéressés.

→ ATTESTATION D'AIDE HUMANITAIRE

Elle est dûment remplie par l'expéditeur (particuliers, associations, collectivités...).

L'agent de la Mairie du lieu de départ de l'envoi, la date, la vise et y appose le cachet de la Mairie.

- Pour Marseille s'adresser auprès de l'un des Bureaux Municipaux de Proximité.

**MARSEILLE BOUGE
POUR VOUS**

